

Une solution géniale !



Catégorie Plus 2.1²

- Montant de revenu viager selon l'âge à compter de 55 ans
- Boni annuel de 5 %²
- Réinitialisation automatique du revenu
- Faible maintenance
- Investissement minimum de 10 000 \$

Catégorie Plus 2.1² soulage les maux de tête financiers. Cette solution est simple et facile à comprendre.



Garantissant une accumulation plus élevée grâce au boni² de 5%/an



Le 5 % de boni est versé au 31 décembre pour toute somme reçue avant le 31 décembre².

Profitez-en, 5% de boni garanti !

Pour en savoir plus, consultez le guide client de Catégorie Plus 2.1 (brochure)